



Appel à candidatures pour l'accréditation des fournisseurs de dispositifs fiscaux électroniques dans le cadre du système national de suivi des ventes (SSVV)

Le service de la Douane et des Contributions indirectes lance un appel à candidatures pour l'accréditation des dispositifs fiscaux électroniques, notamment les systèmes de Point de vente (POS) et les Contrôleurs externes de données de vente (E-SDC). Cette procédure, rendue obligatoire par l'arrêté no 153 de 2025 portant Règlement sur la surveillance de la TVA, vise à garantir la conformité des produits aux normes en vigueur. Seuls les dispositifs accrédités seront autorisés à être proposés ou installés auprès des contribuables au Vanuatu.

Deux types d'accréditation sont disponibles :

- **Transférable** : destinée aux fournisseurs souhaitant proposer leurs produits à plusieurs utilisateurs.
- **Non transférable** : réservée aux contribuables souhaitant utiliser une solution spécifique à titre individuel.

Déroulement du processus

- L'examen technique est réalisé une fois par version de produit.
- L'examen administratif est requis pour chaque juridiction.

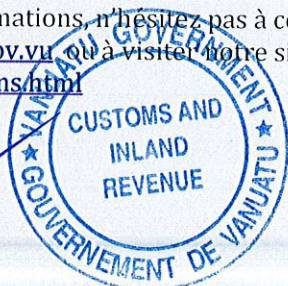
Les produits ayant franchi avec succès ces étapes obtiennent l'accréditation officielle et peuvent être distribués.

Le service invite l'ensemble des fournisseurs de solutions à entreprendre la démarche d'accréditation de leurs produits et à intégrer le marché dans le respect des normes en vigueur. L'accréditation représente non seulement une condition d'accès au marché, mais aussi un gage de conformité au règlement du Système de suivi des ventes au Vanuatu (SSVV) et un facteur essentiel de confiance.

Les fournisseurs peuvent entamer la procédure d'accréditation via le portail des développeurs, accessible à l'adresse suivante : <https://customsinlandrevenue.gov.vu/taxes-and-licensing/vsms.html#efd-accreditation>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SSVV par courriel : vsms@vanuatu.gov.vu ou à visiter notre site web : <https://customsinlandrevenue.gov.vu/taxes-and-licensing/vsms.html>


Harold TAROSA



Directeur du Département des Douanes et des Recettes Intérieures